

## Liste récapitulative des délibérations Séance du 11 avril 2025

L'an 2025 et le 11 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

**Date de la convocation** : 07/04/2025

**Date d'affichage** : 07/04/2025

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, MM : DELAPLANCHE André à M. MERCIER Thierry, GAUME Stéphane à M. SAUVAGE Pascal

**A été nommée secrétaire** : M. TRINQUET Benoît

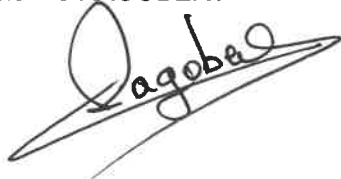
**Ordre du jour** :

- Vote des Taux de fiscalité directe 2025
- Projet piscine dans le Beaunois : accord de principe sur participation au fonctionnement
- Devis curage des fossés (phase 1)
- Questions diverses

**Le procès-verbal de la précédente a été approuvé à l'unanimité.**

| N°<br>Ordre | N°<br>Délibération | Objet de la délibération  | Décision    |
|-------------|--------------------|---|-------------|
| 1           | 4-1/2025           | Vote des taux de fiscalité directe pour 2025  | Approbation |
| 2           | 4-2/2025           | Projet piscine du beaunois - Accord de principe sur participation au fonctionnement | Approbation |
| 3           | 4-3/2025           | Devis curage des fossés (phase 1)   | Approbation |

En mairie, le 14 avril 2025,  
Madame la Maire,  
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance  
Benoit TRINQUET



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12                | 9        | 10                        |

L'an 2025, le 11 avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2025.

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A la majorité</b> |
| Pour : 8             |
| Contre : 2           |
| Abstention : 2       |

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, MM : DELAPLANCHE André à M. MERCIER Thierry, GAUME Stéphane à M. SAUVAGE Pascal

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 15/04/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
15/04/2025

**A été nommé secrétaire** : M. TRINQUET Benoît

### 4-1/2025 – Vote des taux de fiscalité directe pour 2025

Madame Catherine RAGOBERT présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, selon délibération du 11/09/2006, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Mme Catherine RAGOBERT présente plusieurs scénarii possibles d'évolution des taux de fiscalité pour l'année 2025. Il est décidé, après un tour de table, de soumettre aux votes le scénario suivant :

- Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 11.06%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.26%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55%

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret à la majorité par un vote de 8 OUI 2 NON et 2 BLANCS,

- **DÉCIDENT** d'appliquer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
  - Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 11.06%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.26%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55 %

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 045-214502288-20250414-4\_1\_2025-DE

S'LO

- **CHARGENT** Madame Catherine RAGOBERT, Maire, de notifier ces décisions aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
Benot TRINQUET




## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12                | 9        | 12                        |

| Vote           |
|----------------|
| A la majorité  |
| Pour : 11      |
| Contre : 1     |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 11 avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2025.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusés ayant donné procuration** : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, MM : DELAPLANCHE André à M. MERCIER Thierry, GAUME Stéphane à M. SAUVAGE Pascal

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 15/04/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
15/04/2025

**A été nommé secrétaire** : M. TRINQUET Benoît

### 4-2/2025 – Projet piscine du beaunois - Accord de principe sur participation au fonctionnement

Madame Catherine RAGOBERT indique que dans le cadre de la réalisation d'un équipement aquatique sur la commune de Beaune la Rolande, réalisation portée par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, les communes comprises dans le périmètre de l'ex-canton du Beaunois se sont réunies en vue d'examiner leur potentielle contribution en matière de fonctionnement.

Les points suivants ont fait l'objet du consensus ci-après :

- La prise en charge du déficit de fonctionnement antérieur a été arrêté à 120 000€,
- La commune de Beaune la Rolande participerait à ce déficit à hauteur de 80 000€,
- Le reste des communes de l'ex-Beaunois y contribuerait à hauteur de 40 000€, au prorata de leur population soit une estimation annuelle maximale de 5€ par habitant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret à la majorité, par un vote de 11 OUI et 1 NON

- **DONNENT un avis FAVORABLE** à une participation au fonctionnement de cet équipement sous réserve :
  - que l'ensemble des communes de l'ex-canton de Beaune y contribue sur la même base, et
  - que la cotisation n'excède pas 5€ par habitant et par an.
- **PRECISENT** qu'en dehors de ce cadre, le Conseil Municipal devra en redélibérer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
Benoît TRINQUET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 12                | 9        | 12                        |

| Vote           |
|----------------|
| A l'unanimité  |
| Pour : 12      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

L'an 2025, le 11 avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2025.

**Présents :** Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusés ayant donné procuration :** Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, MM : DELAPLANCHE André à M. MERCIER Thierry, GAUME Stéphane à M. SAUVAGE Pascal

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS

Le : 15/04/2025

Et

Publication ou notification du :

15/04/2025

**A été nommé secrétaire :** M. TRINQUET Benoît

### 4-3/2025 – Devis curage des fossés (phase 1)

Madame RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 24 janvier 2025 a été évoqué le travail de la commission de travaux sur le curage des fossés qui se déroulera en plusieurs phases. Des devis sont présentés pour la phase 1 (4.3 km), faisant appel à des solutions techniques différentes :

| Curage fossés                                 |              |            | HT          | TTC         |
|---|--------------|------------|-------------|-------------|
|   | Jaquet       | 28/02/2025 | 10 977,12 € | 13 172,54 € |
| Rue Beurrière, rue du Gatinais, rue Gaillarde | ExeauCentre  | 28/02/2025 | 30 600,00 € | 36 720,00 € |
|   | Denis Kuchly | 07/04/2025 | 50 886,00 € | 61 063,20 € |

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux et le recours à la solution proposée par l'entreprise Jaquet,
- **APPROUVENT** le devis de la SARL Jaquet Associé, mieux disante, pour un montant de 10 977.12€ HT, soit 13 172.54€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2025, en section de fonctionnement au compte 615232,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2025  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT


Le secrétaire de séance,  
Benoît TRINQUET

